



## Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports

Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'identification d'organismes de formation dans le cadre des Formations Civiques et Citoyennes (volet théorique).

Rappel : l'appel à manifestation d'intérêt est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics.

Le service Civique est un dispositif d'engagement associatif dont l'objectif est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. La mission s'effectue exclusivement au sein d'organismes à but non lucratif ou de droit public qui en font la demande tels que des associations, des fondations, des collectivités territoriales ou des services de l'Etat.

Cette expérience unique est fondée sur la réciprocité et l'échange. Il n'existe aucun lien hiérarchique entre l'organisme et le volontaire mais une volonté partagée de se mettre au service des autres par des actions concrètes. Une mission de Service Civique doit être autant utile aux jeunes qu'utile à l'organisme qui l'accueille et à la société en général.

Le Service Civique doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel.

A ce titre, des formations sont incluses dans l'exercice de la mission afin de valoriser les parcours d'engagement.

Parmi ces formations, le volet théorique de la Formation Civique et Citoyenne (FCC) offre aux jeunes la possible de parfaire leurs connaissances en matière de laïcité, de citoyenneté et de cohésion sociale.

En Corse du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, 268 volontaires ont été engagés en Service Civique dont 115 sous agrément local et 153 sous agrément national.

Avec sa particularité géographie la Corse, île montagneuse, ne dispose pas d'un mode de transport aménagé. La voiture est le moyen de locomotion le plus efficace pour se déplacer d'une ville à une autre.

Malgré une forte concentration de volontaires dans les grandes villes telles qu'Ajaccio et Bastia, on compte 87 volontaires répartis dans les extrémités de l'île¹ soient un pourcentage de 32% de jeunes obligés de se déplacer à Ajaccio ou Bastia pour assister à une FCC.

Dans ce contexte, le présent A.M.I vise à identifier des organismes sur l'ensemble du territoire afin de faciliter l'accès de cette formation aux volontaires éloignés des deux grandes villes (Ajaccio et Bastia), aux volontaires de la ruralité, ou aux volontaires ayant le moins d'opportunités (manque de voiture, manque de moyen financier etc.).

**L'**Appel à Manifestation d'Intérêt régional est ouvert **pendant l'année** 2024. Vous pouvez y répondre à tout moment.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par extrémité on entend le territoire *Nord-Ouest* (Balagne + Nebbiu), le territoire de *l'extrême sud* (Sartenais-Valinco, Alta-Rocca, Sud-Corse), le Centre-Corse (Corte + Pasquale Paoli) et enfin le territoire de la *plaine Orientale* (Oriente, Fium'orbu, Costa Verde et Castagniccia Casinca).

1. Description de la Formation Civique et Citoyenne

Le volet théorique de la Formation Civique et Citoyenne fait partie, avec le PSC1, des formations obligatoires vécues par tous les jeunes volontaires en service civique. La formation théorique vise à informer les volontaires sur leurs droits et devoirs, et permet des discussions et des débats entre les jeunes qui ne se seraient pas rencontrés ailleurs.

Elle permet aussi de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la citoyenneté. Durant ses deux journées, ils se rencontrent, échangent, discutent entre eux sur de nombreux sujets.

Tandis que le volet pratique comprend une formation PSC1 prévention et secours civiques. C'est une formation de base aux gestes de premiers secours en France.

2. Le rôle de l'Etat dans le cadrage de la Formation Civique et Citoyenne (volet théorique)

La DRAJES et les SDJES 2A/2B instruisent les propositions de formation présentées conformément à la circulaire sur le Cadrages des Formation Civiques et Citoyennes du 30 avril 2021;

La DRAJES et les SDJES 2A/2B priorisent les propositions en fonction du contexte local (priorités thématiques, spécificités organisationnelles, bonne articulation entre propositions, qualité comparée des offres de formation) dans le cadre de la coordination organisée par l'échelon régional;

La DRAJES et les SDJES 2A/2B participent au suivi et au contrôle des formations (cf. article L.120 -2-1 du code du service national);

La DRAJES et les SDJES 2A/2B coordonnent l'instruction et le recensement des offres de formation pour garantir la couverture la plus efficace du territoire régional (dates, thèmes et lieux de formation);

La DRAJES et les SDJES 2A/2B établissent le catalogue annuel régional de formation et assurent le suivi et la participation à l'évaluation du dispositif.

3. **Le rôle de l'**organisme candidat dans la dispense de la Formation Civique et Citoyenne (volet théorique)

L'organisme candidat complète sincèrement l'ensemble du dossier et fourni l'intégralité des informations et justificatifs demandés par l'administration pour instruire le dossier ;

L'organisme candidat assure la gestion des inscriptions des volontaires : réception et confirmation d'inscription, enregistrement, convocations, facturation aux organismes d'accueil ;

L'organisme candidat soumet au référent régional tout projet de report ou annulation de session ;

L'organisme candidat transmet aux référents locaux, pour chaque session de formation, la liste d'émargement dès la fin de chaque formation (date, libellé de la formation, nom/prénom, la structure d'accueil, une adresse mél du volontaire, signature);

L'organisme candidat informe les responsables légaux des organismes d'accueil et/ou tuteurs des volontaires de l'inscription et participation de ces derniers aux formations ;

L'organisme candidat accepte la participation du référent Service Civique territorial à la session de formation. L'expérience de terrain est en effet indispensable aux responsables locaux du Service Civique pour piloter le dispositif de formation civique et citoyenne ;

L'organisme candidat recueille l'avis (satisfaction, propositions d'amélioration) des volontaires à l'issue de chaque formation, collectivement et individuellement ;

L'organisme candidat délivre une attestation de formation à chaque volontaire lors de la dernière demi-journée de formation et en fourni une copie aux organismes d'accueil des volontaires. Ces attestations sont en effet exigibles lors des contrôles diligentés auprès des organismes d'accueil ;

L'organisme candidat fourni à l'administration les documents pédagogiques et toutes informations relatives à la réalisation des formations (listes de présence, liste d'émargement, bilan par session et bilan consolidé des formations etc.);

L'organisme candidat transmet en janvier de l'année N+1 un bilan pédagogique de l'année écoulée (nombre de sessions mises en place, points forts, points faibles, difficultés rencontrées, perspectives).

- 4. Les priorités régionales
- Favoriser les villes en dehors d'Ajaccio et Bastia ;
- Privilégier les thématiques du service civique ;
- Inclure l'apprentissage aux Valeurs de la République et la Laïcité;
- 5. Critères de sélection et financement

Pour qui?	Quel financement?	
Un organisme qui n'est pas nécessairement titulaire d'un agrément de Service Civique;  Un organisme titulaire d'un agrément de Service Civique (régional, départemental ou national) et qui organise lui-même la formation de ses volontaires;  Les formateurs doivent avoir eux-mêmes suivi la formation Les Valeurs de la République et	L'organisme de formation perçoit par l'organisme d'accueil un montant total de 100€ par jeune inscrit à la formation;  La jauge minimum pour maintenir une formation est de six volontaires tandis que la jauge maximum est de vingt volontaires.	
Laïcité dispensée dans toutes les régions par les services de l'Etat;		
L'agrément au titre de la formation professionnelle n'est pas requis de la part des organismes qui dispensent la Formation Civique et Citoyenne ;		
Un organisme de droit public ou association reconnue loi 1901.		

6. Dépôt et sélection des candidatures

## <u>Dépôt</u>

Volet A identification des organismes

Se rendre en premier sur le site de Démarches Simplifiées : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/version-2\_depot-et-instruction-des-offres-de-forma">https://www.demarches-simplifiées : https://www.demarches-simplifiées : https:

Volet B proposition d'offres de formation des organismes identifiés

- Se rendre ensuite sur le lien suivant pour proposer une offre de formation : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/version\_2\_fcc\_volet\_b#

Le volet A est à remplir une fois par l'organisme, il concerne les informations relatives à l'organisme de formation et au calendrier des formations. Le volet B est à remplir par l'organisme pour chacune de ses propositions de formation.

## <u>Sélection</u>

La sélection se fera au fur et à mesure des demandes déposées sur Démarches Simplifiée.

Un organisme a la possibilité de proposer des FCC dans plusieurs villes du territoire.

Une convention annuelle renouvelable sera conclue entre la DRAJES de Corse et chaque organisme retenu.

7. Référents territoriaux du Service Civique en Corse

Délégation Régionale	Service Départemental à la	Service Départemental à la
Académique à la Jeunesse,	Jeunesse l'Engagement et aux	
l'Engagement et aux Sports de	Sport de Corse-du-Sud	Sport de Haute-Corse
Corse		
(DRAJES de Corse)	(SDJES 2A)	(SDJES 2B)
Adeline GRISETTI	Caroline NIVAGGIOLI	Aïlys CHOULET
Adeline.grisetti@ac-corse.fr	Caroline.nivaggioli1@ac-corse.fr	Ailys.choulet@ac-corse.fr
04.95.29.67.71 / 06.22.80.20.71	04.95.51.59.40 / 06.33.14.46.44	04.95.34.59.56 / 07.89.25.90.40